

V. Recommandations

151. L'OICS a décidé de fournir aux gouvernements un nouvel outil pour prévenir le détournement et le trafic de précurseurs: le système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS), qui est une plate-forme de communication en ligne sécurisée. Depuis son lancement en mars 2012, son utilisation ainsi que le nombre de gouvernements enregistrés et d'incidents signalés ont rapidement progressé. Les gouvernements sont invités à inscrire au système les chargés de liaison des organismes compétents de détection, de répression, de contrôle des drogues et de réglementation afin qu'ils soient informés de l'évolution rapide du trafic de produits chimiques et des modes opératoires des trafiquants et qu'ils puissent suivre les enquêtes et communiquer entre eux.

152. Le détournement de produits chimiques des circuits de distribution interne est devenu la méthode la plus fréquemment utilisée par les trafiquants pour obtenir certains produits tels que l'anhydride acétique. La mise en place à l'échelle nationale d'un régime de contrôle réglementaire est une condition préalable à la surveillance du commerce international, et les États partagent donc la responsabilité de faire en sorte que les systèmes de contrôle visant les circuits de distribution interne soient efficaces. Les mesures de contrôle interne sont notamment les suivantes: mise en place d'un système d'enregistrement des utilisateurs finals et de déclaration des utilisations finales afin de comprendre les besoins légitimes de certaines substances; identification des besoins légitimes et définition à titre préventif de limites réalistes pour les importations de produits chimiques placés sous contrôle, en particulier ceux qui n'ont que peu voire pas d'usage légitime; et notification aux pays importateurs de toutes les exportations de produits chimiques avant leur expédition. L'OICS prie instamment les gouvernements de revoir leurs systèmes internes de contrôle des produits chimiques pour détecter toute lacune éventuelle et s'attacher à la combler.

153. De même, il semble que le permanganate de potassium soit rarement détourné du commerce international. En outre, les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de cocaïne sont fabriqués illicitement. Pour compliquer encore plus les choses, le chlorhydrate de cocaïne est cristallisé, raffiné et/ou adultéré – dans certains cas à grande échelle – dans des pays qui ne se trouvent pas dans les zones traditionnelles de fabrication de la coca. Les gouvernements, en particulier ceux de pays situés le long des itinéraires de trafic connus, devraient avoir ces faits nouveaux à l'esprit et rester vigilants pour empêcher les organisations qui se livrent au trafic de produits

chimiques de créer des sites de fabrication illicite sur leur territoire.

154. Comme en 2011, l'OICS regrette que la communication avec les gouvernements d'un certain nombre de pays soit toujours inadéquate. Des demandes de renseignements sur des transactions suspectes demeurent sans réponse, et le taux de participation ainsi que l'échange de renseignements dans le cadre du Projet "Prism" et du Projet "Cohesion" restent insuffisants. Les gouvernements ont la responsabilité partagée de faire connaître rapidement les détournements et tentatives de détournement de précurseurs de façon à faciliter l'action menée au plan international contre le trafic de ces substances.

155. L'OICS ne cesse de rappeler à tous les États parties que la présentation de rapports annuels en vertu de la Convention de 1988 n'est pas facultative, mais obligatoire. Il tient donc à rappeler aux gouvernements qu'ils doivent présenter chaque année ponctuellement (avant le 30 juin) le formulaire D, en utilisant la dernière version disponible. Les rapports doivent contenir les informations pertinentes émanant de tous les organismes de réglementation, de détection et de répression, quelle que soit l'autorité nationale compétente.

156. Les gouvernements n'ont pas tous utilisé les outils et instruments disponibles, comme le système PEN Online ou l'invocation du paragraphe 10 a) de l'article 12 de la Convention de 1988, en vertu duquel les pays exportateurs doivent informer les pays importateurs des expéditions prévues de précurseurs. Tel est le cas en particulier des pays à faible revenu, où l'insuffisance des investissements et la lenteur avec laquelle sont appliquées les mesures continuent d'entraver les progrès. Cependant, le système PEN Online offre la possibilité d'envoyer des notifications préalables à l'exportation à tous les gouvernements, y compris à ceux qui ne se sont pas encore inscrits, par le biais des options intégrées de télécopie et de courriel. L'OICS prie instamment les gouvernements de tous les pays exportateurs d'utiliser le système PEN Online indépendamment de la question de savoir si le gouvernement du pays importateur est ou non inscrit au système ou s'il a invoqué ou non les dispositions de l'article 12 concernant l'envoi de notifications préalables à l'exportation.

157. Dans de nombreux pays – en particulier ceux à faible revenu – et, en fait, dans des sous-régions tout entières, certains des outils de notification les plus fondamentaux n'ont pas été utilisés, rendant ainsi lesdits pays et sous-régions vulnérables aux trafiquants. Les gouvernements et organisations intéressés sont fortement encouragés à

recourir à des initiatives bilatérales et multilatérales pour aider les gouvernements à invoquer le paragraphe 10 a) de l'article 12 de la Convention de 1988 et à s'inscrire au système PEN Online et au système PICS sans plus tarder.

158. Les organisations de trafiquants de produits chimiques sont non seulement de plus en plus ingénieuses, mais aussi mieux organisées et plus souples lorsqu'il s'agit de contourner les mesures de contrôle existantes. Les dérivés et autres produits chimiques non soumis au régime existant de contrôle international des drogues, comme l'*alpha*-phénylacétoacétonitrile et les esters de l'acide phénylacétique, sont aujourd'hui de plus en plus utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine, et leur usage semble également s'étendre à d'autres régions. Les gouvernements qui sont confrontés à la fabrication illicite d'amphétamine ou de méthamphétamine à grande échelle devraient savoir que les trafiquants cherchent peut-être déjà à obtenir, auprès de nouvelles sources, de grandes quantités de ces nouveaux produits chimiques, et ils devraient surveiller à titre préventif le commerce licite de ces substances en partenariat avec l'industrie.

159. L'apparition cyclique de substances non inscrites aux Tableaux, en réaction au renforcement des contrôles visant les précurseurs les plus fréquemment utilisés, est un phénomène observé depuis la mise en place du contrôle

international des précurseurs. Il importe donc que les gouvernements échangent des informations sur les incidents concernant des substances non inscrites comme ils le font pour les incidents concernant des précurseurs fréquemment utilisés. Ces informations doivent porter notamment sur les raisons pour lesquelles un envoi a été stoppé ou saisi (pour prévenir de futurs détournements d'envois des mêmes substances passant par différents postes frontière, ports ou pays) ainsi que sur l'analyse complète des saisies de produits chimiques de remplacement réalisées dans des laboratoires illicites, pour permettre de mieux comprendre quelles substances sont utilisées dans la fabrication illicite de drogues. Par conséquent, l'OICS prie instamment tous les gouvernements d'améliorer la teneur, la fréquence et le niveau de détail des informations échangées concernant les produits chimiques non inscrits, pour que des mesures adéquates puissent être élaborées.

160. Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'application des dispositions de la Convention de 1988 et des résolutions connexes et, en particulier, au vu des problèmes mentionnés dans le présent rapport qui apparaissent après 20 ans de contrôle international des précurseurs, l'OICS encourage les gouvernements à s'engager plus fermement en faveur de la responsabilité partagée en matière de contrôle des précurseurs et à s'associer pour s'attaquer en amont à ces problèmes.